



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Alerte sur les fermetures de sites annoncées par le groupe Legrand

Question orale n° 825

Texte de la question

M. Stéphane Delautrette alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur le projet de redéploiement industriel du groupe Legrand menaçant, entre autres, le site de Châlus, en Haute-Vienne. Selon les informations communiquées - sans consultation préalable - aux représentants du personnel et aux élus locaux le 4 juin 2026, ce projet conduira notamment à la fermeture du site de Châlus, avec des conséquences humaines, économiques et territoriales particulièrement lourdes pour ce bassin de vie rural. Seront également touchés de façon aussi injuste les sites de Confolens en Charente, Pont-en-Royans en Isère et Lagord en Charente-Maritime. Pour justifier cette décision, la direction de l'entreprise invoque un recul du marché du bâtiment en France et une baisse des volumes de production de 17 % depuis 2019. Pourtant, dans le même temps, le groupe affiche des résultats financiers particulièrement solides, avec plus de 1,2 milliard d'euros de bénéfices en 2025, une hausse des dividendes supérieure à 8 %, ainsi qu'une croissance de 18 % de ses ventes au premier trimestre 2026. L'entreprise met également en avant un excellent niveau de rentabilité et plusieurs acquisitions stratégiques dans les secteurs des centres de données et de la transition énergétique. Dans un tel contexte, l'annonce brutale de cette fermeture pour 2028 suscite stupeur, incompréhension et profonde inquiétude parmi les salariés, les élus et les habitants du territoire. Ceci, d'autant plus que le site de Châlus a fait l'objet d'importants investissements récents et que l'intégration de nouvelles activités étaient envisagées il y a encore quelques semaines. Un emploi supprimé équivaut à trois emplois menacés. Au-delà, ce sont des vies de famille heurtées, ce sont des classes d'écoles fermées. Ce sont des sous-traitants privés de commandes, des services et des commerces affectés. C'est une campagne qui se vide, ce sont des habitants qui se sentent trahis. Abandonnés. C'est ainsi tout un écosystème local et une part de l'identité industrielle qui sont remis en cause. En Haute-Vienne, « on a tous quelque chose en nous de Legrand ». Le groupe occupe, de fait, une place particulière. Une place qui lui octroie une responsabilité dont il ne peut se dédouaner envers les femmes et les hommes qui le font vivre depuis des années. Envers les territoires au sein desquels il est ancré. Les entreprises contribuent pleinement à faire battre le cœur des communes. Les collectivités locales ne peuvent pas, ne doivent pas être seules à en assurer la vie et à servir de pompiers lorsque la course au rendement et au profit se traduit en « rationalisation », en « optimisation », en « redéploiement » ou, pire encore, en « délocalisation » ! Le groupe Legrand bénéficie, de surcroît, d'importantes mesures fiscales (crédit impôt recherche). Elles demandent contrepartie. Alors même que la réindustrialisation des territoires ruraux constitue un objectif affiché du Gouvernement comme condition essentielle de leur vitalité et de la souveraineté industrielle du pays, un tel projet apparaît en contradiction avec les ambitions nécessaires à un aménagement équitable du territoire et à un maintien de l'emploi local. En conséquence, il lui demande quelles démarches le Gouvernement entend engager auprès de la direction du groupe Legrand afin de revenir sur ce plan et d'obtenir des garanties sur l'avenir des sites et des salariés concernés - en particulier celui de Châlus - et sur le maintien des emplois industriels dans les territoires ruraux. Qui plus est, il l'interroge sur sa volonté de venir, à son invitation, rencontrer la direction, les salariés et les organisations syndicales sur site.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Delautrette](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 825

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)